

# GoZias

## HEBDO

### ENQUÊTE

**Enseignement catholique : la face cachée des chiffres**

p. 8 et 9

### ECONOMIE

**Société Générale : Kerviel, cache-sexe des bancksters**

p. 6

### INTERNATIONAL

**Chili : La culture oubliée du peuple Mapuche**

p. 4

### SOCIÉTÉ

**Île de France : Un médecin-jésuite dans les camps des Roms**

p. 5

### THÉOLOGIE

**Christoph Théobald : Réinterroger les options du concile Vatican II**

p. 12

**Bébés-éprouvette**

**Le Prix de la vie**

**Robert Edwards, Nobel de médecine 2010**

p. 2 et 3

# Enseignement catholique : du discours de la presse officielle à la face cachée des chiffres

**Cette année encore, en cette rentrée scolaire, les habitués marronniers laissent entendre leur ritournelle d'une école privée « victime de son succès », « submergée par les demandes d'inscription ». Les habitués clichés tournoient d'une rédaction à une autre<sup>1</sup>. Quelques publi-reportages, qui ne disent pas leur nom, fleurissent chaque automne en faveur des écoles privées dans la foulée de la conférence de presse de l'enseignement catholique.**

**Qu'en est-il vraiment ?**

Citons, voici déjà trois ans, le 10 septembre 2007, en Une du *Monde* ce cri alarmiste : « *L'enseignement catholique tourmenté par son succès* ». Les établissements privés « *ont dû refuser, faute de places, l'inscription d'environ 35 000 jeunes selon la direction de l'Enseignement catholique* ». Trois ans plus tard, ce « copier-coller » de *La Croix*, le 29 septembre 2010, souligne : « *L'enseignement catholique aura été, en cette rentrée, victime de son succès. Le nombre de demandes d'inscription non*

*satisfaites se situe probablement entre 30 000 et 40 000* », déplore le secrétaire général Éric de Labarre, illégitime porte parole d'établissements privés institutionnellement reconnus par la loi dite Debré seulement à titre individuel.

Comment se peut-il que 88 000 classes du privé sous contrat ne soient en mesure d'intégrer 30 000 demandes, alors que les lycées privés ont, en moyenne, moins de 24 élèves par classe pour plus de 28 dans le public ? Alors que 25,5 % des lycées généraux et technologiques privés ont moins de 19 élèves et parmi eux 13,7 % ont moins de 15 élèves. Pire, en lycées professionnels 35,7 % des classes du privé ont moins de 15 élèves par classe et 55,4 % moins de 19 élèves. Ne parlons pas du 1er degré privé qui perd 6 000 élèves entre 2008 et 2010<sup>2</sup>.

De plus, on ignore, ou bien on dissimule, les inscriptions simultanées d'une même famille, auprès de plusieurs établissements privés. « *Aucune donnée - d'inscriptions non satisfaites - ne remonte vers le national* » confiait l'an passé le chargé de communication de l'enseignement catholique. Ce qui explique sans doute ce prudent « *probablement* » du secrétaire général de l'Enseignement catholique, en 2010. Donc, un sérieux doute plane sur

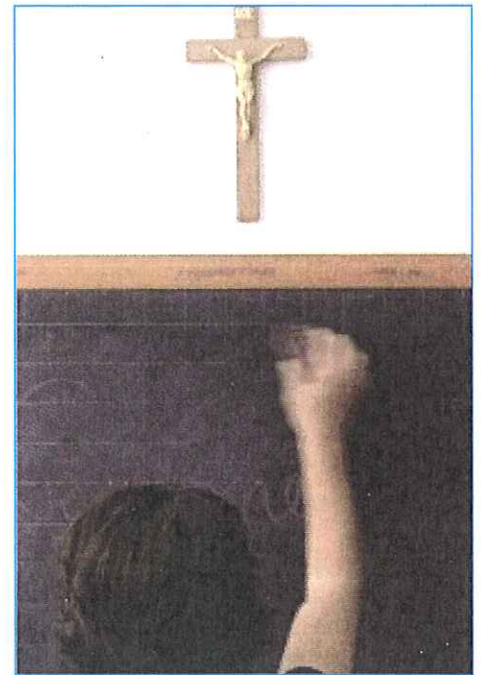
de Lisieux ! Une bienveillance étonnante de la part de l'évêque du lieu. Mgr Boulanger se justifie par un esprit de communion et de fraternité, d'accueil et de pacification. Citant volontiers Benoît XVI : « *Nul n'est de trop dans l'Eglise*. » Il rejoint dans cette attitude l'évêque de Tarbes-Lourdes, Mgr Jacques Perrier, mais également celui de Saint-Dié, Mgr Mathieu, accueillant la Fraternité à la basilique de Domrémy.

Deux observations peuvent être faites. La première est que l'évêque normand va tout de même un peu loin en accueillant les lefebvristes dans sa propre cathédrale et non pas seulement dans un quelconque lieu de culte moins privilégié. La seconde est que l'on peut y voir un marché de dupes, le camp d'en face présentant cela comme une victoire enfin arrachée et n'étant pas prêt à des concessions.

l'addition finale de demandes non connues et non enregistrées par l'enseignement catholique. De son côté, le service public s'abstient de procéder à pareille propagande contestable additionnant des demandes non satisfaites de tous ses établissements.

## Sérieux doute sur l'addition finale de demandes...

Afin que la condition première de la « *liberté d'enseignement* » soit respectée, à savoir, l'existence du service public, celui-ci ne devrait-il pas comptabiliser les places manquantes dans les communes ou secteurs pourvus exclusivement d'écoles, collèges, lycées ou sections privés ? L'obligation d'assurer l'existence ou la continuité du Service Public d'Education sur tout le territoire n'est donc pas



respectée. « *Depuis 1985, à Chavagnes-les-Eaux, dans le Maine-et-Loire, commune de mille d'habitants, l'école publique n'était autorisée à scolariser les enfants qu'en maternelle et aux CM1, CM2. Les trois autres années d'enseignement étaient elles, par accord passé en catimini entre le maire, le directeur diocésain et l'inspecteur d'académie, concédées à l'école privée catholique dans laquelle chaque enfant était contraint de passer trois années sans se préoccuper du respect de la laïcité de l'école et de la liberté de conscience de citoyens en devenir.* »<sup>3</sup>

Bénédicte Noblès

## Lisieux : Mgr Boulanger réintègre les Lefebvristes

Alors que plusieurs évêques manifestent pour le moins une vaine réticence à l'endroit des lefebvristes, Mgr Jean-Claude Boulanger, depuis peu à Bayeux-Lisieux où il a remplacé Mgr Pican, un salésien, connu pour ses très vives réticences à l'endroit de la droite du Christ (mais pas seulement avec elle !) joue, inconsciemment ou par stratégie, la politique de la main tendue.

En effet, comme chaque année, la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X organise à Lisieux un pèlerinage sur les pas de Thérèse de Lisieux. Comme toujours, ce pèlerinage s'achève par une messe célébrée en plein air. Or cette année, contrairement aux précédentes, la Fraternité a eu le droit de célébrer la messe en la cathédrale Saint-Pierre

Depuis déjà plus de dix années, les mêmes affirmations sans preuves, les mêmes plaintes sont entretenues à l'adresse de l'opinion, pour conforter une image et un « succès » qui serviraient de preuve irréfutable de cette réussite, moins réelle qu'autoproclamée. Ainsi, l'enseignement catholique se présente en parent pauvre de la « parité » pour entonner la sempiternelle ritournelle pré-budgétaire du nombre constant de ses demandes d'inscriptions non satisfaites.

A l'heure de la rigueur pour le service public, le gouvernement trouve pourtant des arguments pour justifier ses faveurs illégitimes, sans cesse croissantes concédées au privé. La revendication du caractère propre catholique, même s'il « n'est plus qu'une source d'inspiration lointaine »<sup>4</sup> devrait conduire, sauf à s'abandonner à la logique libérale, à plus de retenue et de décence dans des demandes socialement injustes. Selon la règle, revendiquée par l'enseignement catholique et concédée en 1985, 20 % des moyens lui sont attribués. Alors pourquoi depuis plusieurs années la suppression des postes du privé est-elle proportionnellement moindre ? Au budget 2011, 13767 emplois d'enseignants sont retirés au public et seulement 1633 au privé sous contrat au lieu des 3416 qui respecteraient ces 80/20%. Donc, près de 1800 postes sont ainsi illégitimement et illégalement concédés au privé.

### Les jardins d'éveil, nouveau créneau

L'enseignement catholique s'intéresse, aussi, de près, aux jardins d'éveil et affiche ses orientations : « *Le nouveau contexte ne peut qu'inciter l'Enseignement catholique à imaginer des dispositifs pour rester présent sur la tranche d'âge des 2 ans, et, même à s'intéresser à l'accueil de toute la petite enfance de 3 mois à 3 ans.* » « *La réduction, voire la suppression, de la scolarisation des enfants de 2 à 3 ans dans des classes sous contrat va perturber de façon importante le recrutement des écoles catholiques. Elle pourrait entraîner la fermeture des classes réservées aux enfants de 2 ans et pourrait provoquer la fermeture de classes dont l'effectif était soutenu, pour une part significative, par l'accueil d'enfants de deux ans.* »<sup>5</sup> Est-il raisonnable, de communautariser de la sorte les crèches, dans cette logique marchande ? Pour faire taire ces demandes illégitimes de fonds publics, faut-il rappeler les dernières



données statistiques récemment publiées par les services du ministère de l'Éducation nationale ? Ainsi, 11,7 % des collèges privés ont moins de 100 élèves et seulement 0,9 % dans le public. Et aussi, 43,3 % des lycées professionnels privés ont moins de 100 élèves, et 0,8 % dans le public. De plus, 16,9 % des lycées privés ont moins de 100 élèves et 0,3 % en public. « *L'enseignement catholique redoute de devoir fermer plus de 1000 écoles, 100 collèges et 70 lycées* » déplore *La Croix*<sup>6</sup> qui n'a d'oreilles que pour l'enseignement catholique sans prêter attention à ses centaines d'établissements inoccupés. *La Croix* feint d'ignorer que ces sous-effectifs du privé auraient, dans le public, conduit à la fermeture d'établissements.

La justice sociale et la rigueur budgétaire devraient pourtant conduire à la suppression de classes et d'établissements privés. Non seulement ce n'est pas le cas, mais, tout au contraire, de nouveaux contrats sont accordés, tandis que l'enseignement catholique continue de demander l'aumône aux collectivités publiques. Ce dualisme dès la maternelle, voire dès le jardin d'éveil, a un surcoût qui porte préjudice à l'ensemble de la population scolaire, et plus encore en période de crise. Par exemple, dans le petit département de l'Aveyron, 144 postes seraient économisés pour l'enseignement du premier degré, si tous les élèves se retrouvaient ensemble, sur les bancs d'une même école, l'école publique laïque.

Les établissements privés scolarisent moins d'élèves handicapés ou issus de l'immigration, mais davantage de jeunes appartenant aux catégories sociales

« favorisées » ou « très favorisées » avec une sous représentation des élèves issus des catégories sociales « défavorisées ». Cela se traduit par 2,5 à 3 fois plus de boursiers dans le public que dans le privé.

Dans un communiqué du 16 août 2010, des « Chrétiens pour une Église Dégagée de l'École Confessionnelle », le CEDEC, « *se sentent humiliés quand l'Église catholique contribue, par le comportement des responsables de cette école confessionnelle, à appauvrir l'école publique - école de la nation - à appauvrir des communes, voire à "manipuler" les textes évangéliques* »... et surtout les statistiques.

**Eddy Khaldi**

Coauteur de *Main basse sur l'École publique*, éd. Démopolis, 2008.

1. *La Croix*, *Les Echos*, 29 septembre 2010.

2. Édition 2010 de *Reperes et références statistiques* sur les enseignements et la recherche. Publication du ministère de l'Éducation nationale : <http://www.education.gouv.fr/pid316/reperes-et-references-statistiques.html>

3. Christophe GUILLET, directeur d'école, secrétaire départemental de l'UNSA Education du Maine-et-Loire

4. " *Il n'y a, par conséquent, semble-t-il, plus de sens pour que l'Église occupe ce terrain, sinon au risque de se laisser instrumentaliser au service d'une logique de privatisation en mettant à la disposition des privilégiés des systèmes privés de soin, d'éducation, etc., dont l'inspiration catholique n'est plus qu'une source d'inspiration lointaine et finalement inopérante qui risque de produire un contre-témoignage.* " Mgr Claude Dagens - 2007.

5. Orientations du Comité national de l'Enseignement catholique pour l'accueil de la petite enfance.

6. Édition du 29 septembre 2010.